

DEPARTEMENT DE
CORSE DU SUD

Délibération du Conseil Municipal de SOLLACARO

ARRONDISSEMENT
DE SARTENE

Séance du 31 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 31 mars à 18 heures

Date de la convocation : 21/03/2023
Date d'affichage : 21/03/2023

Le Conseil s'est réuni au nombre prescrit par le règlement dans le lieu habituel des séances sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques BARTOLI, son Maire

Membres en exercice : 10
Membres présents :
Pour : Contre : Abstention :
Présents :
Absents excusés :
Pouvoir de
Secrétaire de séance :

Objet : DELIBERATION AFFECTATION DES RESULTATS 2022 M14.

Monsieur le Président expose au Conseil Municipal les résultats d'exécution de Compte Administratif de l'exercice 2022 conformes au Compte de Gestion, et demande au Conseil Municipal de décider de l'affectation du résultat de fonctionnement.

Le Conseil Municipal prend acte des résultats de l'exercice qui se décomposent de la façon suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Résultat excédentaire de l'exercice 2022	=	143 412.60
Résultat excédentaire de l'exercice 2021	=	531 040.08
Résultat cumulé	=	674 452.68

SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat excédentaire de l'exercice 2022	=	85 131.39
Résultat excédentaire de l'exercice 2021	=	106 117.23
Résultat de clôture	=	191 248.62
RAR Recettes	=	95 382.06
RAR Dépenses	=	93 153.02
Résultat clôture + RAR	=	193 477.66

Le Conseil décide des affectations suivantes :

Inscription au budget de l'exercice 2023 :

Total à inscrire en Recettes Investissement Ligne 002	=	191 248.00
Total à inscrire au compte 1068 Recettes Investissement	=	
Total à inscrire en Recettes de Fonctionnement Ligne 002	=	674 452.00

Le Président,
Jean-Jacques BARTOLI

Certifié exécutoire par Monsieur le Président,
Compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture,
Et de sa publication



Bartoli